AMBASSADE DE COTE D'IVOIRE
AU MAROC

7, Avenue OULED Saïd Souissi – Rabat – BP 192
Tel : 0537 65 57 70/ 0537 65 57 93
Fax : 0537 65 56 37/ 80

LES PIECES A FOURNIR POUR UN MARIAGE A L'AMBASSADE

-1 Extrait d'acte de Naissance, portant la Mention "**En Vue de Mariage"**
-1 Certificat de Nationalité
-1 Casier Judiciaire
-1 Certificat de Célibat ou de Coutume ou un document de divorce
-1 Certificat de Capacité de Mariage (délivré par votre ambassade au vu des quatre premiers documents)

NB : 01- Tous les documents doivent être de moins de trois (03) mois et **légalisés ou authentifiés par le Ministère des Affaires Etrangères à Abidjan.**

02- Le conjoint d'une autre nationalité, doit fournir les mêmes documents légalisés au Ministère des Affaires Etrangères de son pays.

03- L'un des deux conjoints doit avoir la carte de Résident au Maroc !

04- Droit de chancellerie (500 DH).

Pour tout autre renseignement, contacter le service Consulaire de l'Ambassade.